



Communiqué de presse

La commune de Tarnos prend acte du jugement du Tribunal administratif de Pau de suspendre la délibération de son conseil municipal refusant le déclassement des compteurs d'électricité existants sur la commune et leur élimination.

À notre grand étonnement, cette décision s'exempte de motivations. La preuve que la commune de Tarnos n'est plus propriétaire des compteurs électriques n'est nullement apportée.

Dans ces conditions, la commune envisage de faire appel de cette décision.

Tarnos, le 20 juillet 2017